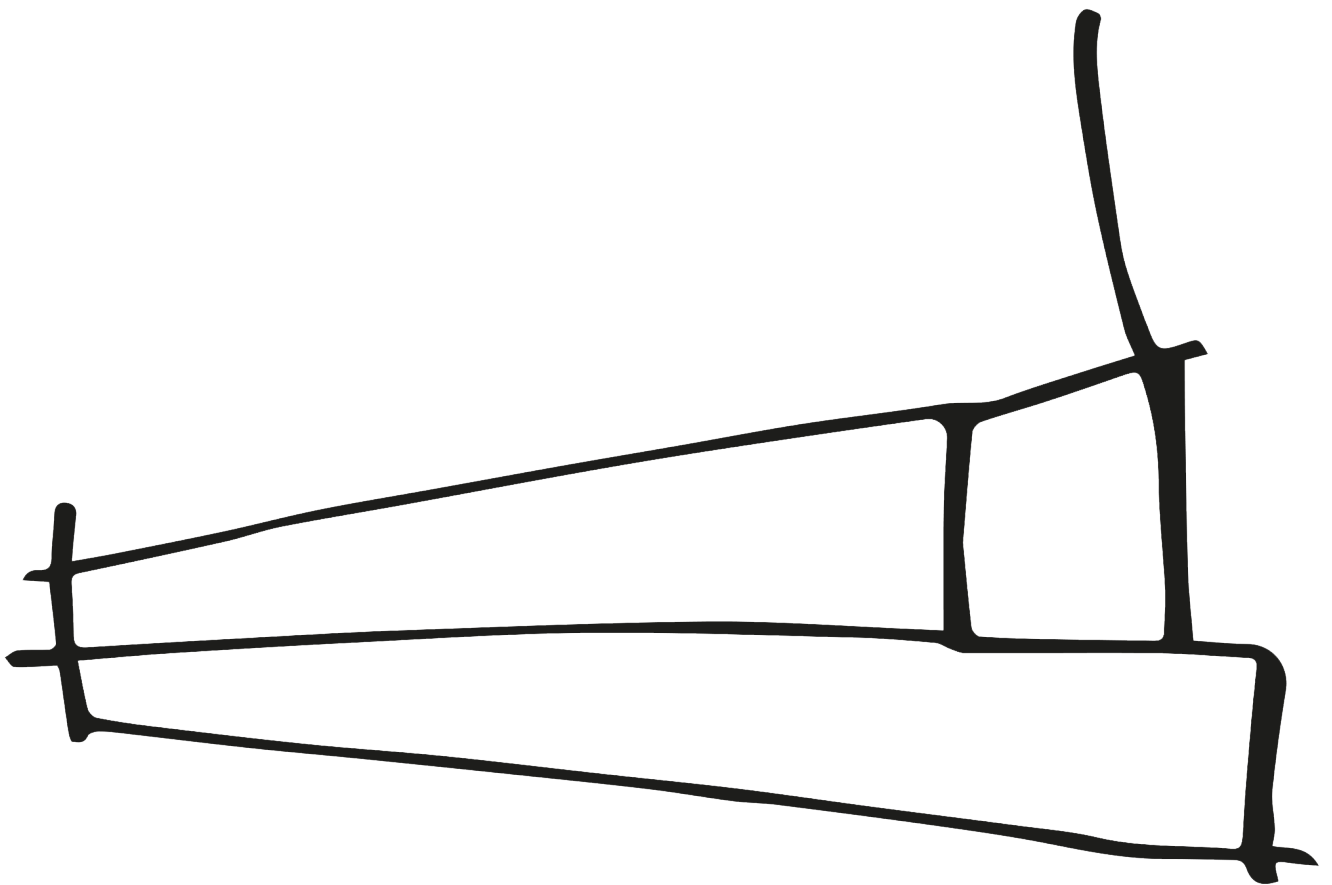


CHARTRE  
D'OCCUPATION



CHAPELLE *Dérézo*

*Ouvroir du spectacle vivant*





# **WWW.DEREZO.COM**

## **CONTACTS**

**COMPAGNIE DÉRÉZO**  
48 RUE ARMORIQUE  
29200 BREST  
02 98 48 87 11  
COMPAGNIE@DEREZO.COM

**CHAPELLE DÉRÉZO**  
13 - 15 RUE DE MAISSIN  
29200 BREST  
CHAPELLE@DEREZO.COM

**SOPHIE DESMERGER**  
CHARGÉE D'ADMINISTRATION

**MATHILDE PAKETTE**  
ADMINISTRATRICE DE PRODUCTION

**LOUISE VIGNAULT**  
CHARGÉE DE DIFFUSION

**DORINE GOBILLOT**  
CHARGÉE DE COMMUNICATION

**SOPHIE DESMERGER**  
&  
**VÉRONIQUE HÉLIÈS**  
ACCUEIL TECHNIQUE  
JOIGNABLE AU 06 67 89 12 21

# BIENVENUE À LA CHAPELLE DÉRÉZO !

## LE LIEU

La Chapelle Dérézo est le lieu de travail permanent de la compagnie Dérézo (quartier général des répétitions, chantiers, ateliers et laboratoires...) C'est également **un atelier, une fabrique ouverte aux artistes d'ici et d'ailleurs. Dans un esprit de partage, la compagnie Dérézo a fait le choix de mettre à disposition son outil de travail à celles et ceux qui souhaitent chercher, travailler, expérimenter...**

La Chapelle est équipée en **son, lumière et vidéo**, elle est chauffée en hiver, **possède un atelier de petites constructions, une cuisine, un appartement** et un sous-sol complet comportant différents lieux aménagés ou en cours d'aménagement.

La compagnie en supporte les frais et pourvoit aux investissements nécessaires. Nous avons voulu que la Chapelle soit ouverte à d'autres compagnies et artistes. Il s'agit d'une décision politique généreuse destinée à dynamiser la création régionale, nationale et internationale, participant ainsi au rayonnement de Brest comme métropole maritime ouverte sur le Monde, renforçant son dynamisme culturel déjà reconnu sur la scène nationale et européenne.

En offrant à des projets un lieu de qualité où ils pourront se développer, se transformer, et aussi peut-être échouer, Dérézo prend toute la mesure des difficultés et des risques qui attendent les artistes sur le chemin qui va de l'idée à sa réalisation.

C'est de cette manière que nous parlons de **solidarité**. Une solidarité dont nous nous sentons les garants dans nos murs et c'est pourquoi la Chapelle Dérézo, qui est un lieu où l'on peut tout faire, n'est pas un lieu permissif.

On y travaille, on y mange, on y dort. Il y a donc une série de **règles de vie et de travail**, simples, mais strictes, que nous tenons à ce que tout le monde respecte.

L'artiste en résidence a des responsabilités concernant le bon déroulement de son séjour, vis-à-vis de Dérézo bien sûr, mais tout autant vis-à-vis des artistes qui lui succéderont.

Les critères d'accès sont très ouverts. Ce sont avant tout des critères de **passion** et de **détermination**. L'artiste-candidat doit simplement exposer ses motivations artistiques et le contenu de son programme de travail à l'équipe chargée du planning de la Chapelle. L'information circule ensuite en interne de manière à ce que chacun chez Dérézo puisse s'en imprégner et le cas échéant exposer des besoins de réservations qui pourraient interférer avec la demande reçue.

## COOPÉRATION ITINÉRAIRES D'ARTISTE(S) NANTES - RENNES - BREST - ROUEN - LE MANS

Cette coopération permet d'offrir des espaces de recherche et d'expérimentation aux artistes de toutes disciplines, peu ou pas repérés par les lieux institutionnels et par les réseaux de production et de diffusion.

Mais aussi de croiser les compétences et les réseaux des structures accueillantes et de renforcer significativement la circulation des artistes entre ces territoires.

Au-delà d'un échange entre structures, il s'agit de mettre en commun les moyens que ces grandes métropoles peuvent apporter à des projets culturels, et de leur donner ainsi une dimension interrégionale, avec l'ambition d'un rayonnement à l'échelle nationale.

---

**Au regard du coût journalier de fonctionnement du lieu, une participation financière journalière volontairement minime est demandée aux résidents** (compagnies ou artistes).

Un chèque de caution de 500 euros (non encaissé) pour le matériel et de 50 euros (non encaissé) pour le ménage, libellé à l'ordre de Dérézo, est à **fournir au plus tard le jour de l'accueil**.

**Les demandes se rédigent à travers un FORMULAIRE EN LIGNE accessible sur notre site internet.** ([www.chapelle-derezo.com](http://www.chapelle-derezo.com))

En profitant de cet espace, **le résident s'engage à respecter cette charte d'occupation des lieux.**

***En aidant des projets artistiques à se concrétiser, Dérézo donne à La Chapelle une vocation collective dans un esprit solidaire.***

## RÈGLES DE SÉCURITÉ

Un membre de la compagnie Dérézo est la seule personne habilitée à procéder à des branchements et des réglages pour tout ce qui concerne l'électricité.

La manœuvre des ponts doit être dirigée, coordonnée et contrôlée par cette même personne.

## ANOMALIE, INCIDENT, DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE, OBSTACLES DIVERS ?

L'équipe de Dérézo reste à votre disposition afin que votre séjour se déroule sans aucun problème.

Un membre de Dérézo est disponible pour répondre à vos questions ou participer avec vous à une recherche de solution.

D'une manière générale, nous vous demandons de rendre compte à cette personne de toute anomalie de quelque nature qu'elle soit. (CF PAGE CONTACTS)

## MATÉRIEL À DISPOSITION

Le matériel laissé à votre disposition est celui qui vous a été désigné lors de l'accueil.

Merci de ne pas utiliser le matériel qui n'a pas été laissé volontairement à votre disposition, même si celui-ci n'est pas sous clé.

Le mieux à faire est de demander lorsque survient un besoin dont la possibilité n'a pas été explicitement abordée.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET UTILISATION DU MATÉRIEL À DISPOSITION

Lors de votre accueil, le matériel fixe, semi-fixe et mobile qui est laissé à votre disposition vous a été présenté. Vous ne devez pas déroger aux règles et limitations d'emploi de ce matériel, le déplacer s'il s'agit d'un matériel fixe, le démonter, ou l'utiliser d'une manière pour laquelle il n'est pas prévu qu'il soit utilisé.

À votre départ, le matériel prêté doit être rangé là où il se trouvait.

## PROPRETÉ ET RANGEMENT DES LIEUX

Il vous appartient de préserver l'état du plateau et des locaux. Aucune détérioration volontaire ou par négligence ne sera acceptée.

Il en va de la vocation collective de La Chapelle. Il n'est pas admissible de devoir ranger et nettoyer les locaux ou le matériel après votre passage. Les compagnies résidentes peuvent se succéder d'un jour à l'autre. Prenez le temps à la fin de votre travail de remettre les lieux en état de recevoir d'autres résidents.

## FERMER LES LOCAUX ET NE PAS ACCUEILLIR DE PERSONNES ÉTRANGÈRES

Pendant la durée où les clés de la Chapelle vous sont confiées, vous êtes comme chez vous. En ce sens, vous êtes responsable de qui vous invitez. La Chapelle, lieu souvent ouvert, peut aussi présenter un intérêt pour des personnes mal intentionnées.

Vous êtes le garant du respect de ce lieu, surtout vis-à-vis des personnes que vous inviterez ou qui s'inviteraient.

Les locaux doivent rester surveillés, dans le cas contraire, ils doivent être fermés à clé.

***Ce lieu de recherche, libéré des contraintes de programmations et offrant des possibilités logistiques et techniques, se veut une passerelle entre artistes et institutions.***

